



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement 666-4

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 666-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN D'INTÉGRER LES NORMES SUIVANT L'APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA ZONE H-56

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu le 2 octobre 2018.

Le conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro 19-01-23-16 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-4 est entré en vigueur le 24 janvier 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité numéro IP 2019-01 par la MRC.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 4 février 2019.

(Signé) Susan McKercher

Susan McKercher
Greffière par intérim